

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2026**

Date de convocation du Conseil : 24 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 07 juin 2026

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Armand GRIGORYAN

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. AMOROS, Mme CHAMARD, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DA SILVA DIAS, M. DJORKAEFF, Mme FOULHOUX, M. MERCADER, Mme ALAIMO, Adjoints, M. GUESMIA, Mme PENARD, M. MANSERI, Mme BOIX, M. LAPRUGNE, Mme CONTRASTIN, M. VIZADES, Mme DOLMADJIAN, M. SOLFOROSI, Mme RABALLAND, M. PIERRE, Mme DAGNET, Mme SIAUDEAU, M. GRIGORYAN, Mme RICHARD, M. VIEIRA, Mme ROUX-MOURADIAN, M. BENYOUB, Mme LONJARET, M. TOURE, Mme RIPPLINGER, M. BOUZON, Mme DERVAHANIAN, Conseillers.

Excusés : Mme MOULIN (procuration à Mme CHAMARD), M. DALICHAMP (procuration à M. AMOROS),

Absents : -

=====

Objet : Budget principal – Affectation du résultat de l'exercice 2025 – Report des excédents

Mesdames, messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-5 et R. 2311-11,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU l'avis de la commission Affaires générales du 22 juin 2026,

CONSIDERANT que le compte financier unique de l'exercice 2025 fait apparaître un résultat cumulé de la section de fonctionnement excédentaire d'un montant de 2 818 052,41 €,

CONSIDERANT que le compte financier unique de l'exercice 2025 fait apparaître un résultat cumulé d'investissement (hors reports) déficitaire d'un montant de 1 645 208,82 €,

CONSIDERANT les restes à réaliser à reporter au 31/12/2025 pour un montant de 113 226,88 € en dépenses soit un impact négatif d'un montant de 113 226,88 €,

CONSIDERANT que résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2025 doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **INSCRIRE** le déficit de la section d'investissement cumulé au 31/12/2025 soit un montant de 1 645 208,82 €, par une inscription de ce montant en dépenses au compte 001 – « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».
- **DE COUVRIR** le besoin de financement en recettes au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisés » la somme de 1 758 435,70 € au budget supplémentaire de l'exercice 2026,
- **AFFECTER** le solde du résultat de fonctionnement après prise en compte de la couverture du déficit de la section d'investissement et des restes à réaliser soit 1 059 616,71 € au compte 002 – « Excédent de fonctionnement reporté » au budget supplémentaire de l'exercice 2026,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur AMOROS à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

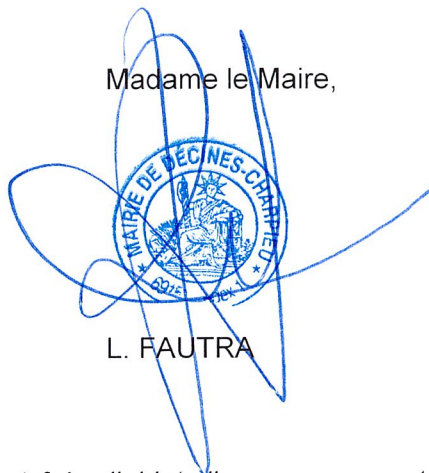
A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	35 - Mme FAUTRA, M. AMOROS, Mme CHAMARD, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DA SILVA DIAS, Mme MOULIN (procuration), M. DJORKAEFF, Mme FOULHOUX, M. MERCADER, Mme ALAIMO, M. GUESMIA, Mme PENARD, M. MANSERI, Mme BOIX, M. LAPRUGNE, Mme CONTRASTIN, M. VIZADES, Mme DOLMADJIAN, M. SOLFOROSI, Mme RABALLAND, M. PIERRE, Mme DAGNET, M. DALICHAMP (procuration), Mme SIAUDEAU, M. GRIGORYAN, Mme RICHARD, M. VIEIRA, Mme ROUX-MOURADIAN, M. BENYOUB, Mme LONJARET, M. TOURE, Mme RIPPLINGER, M. BOUZON, Mme DERVAHANIAN
CONTRE	
ABSENTION	

.....
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,



L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.